

à donner à ses nègres fixés dans cet État des actes d'affranchissement séparés. En tête de chacun, il mit un préambule uniforme ; après avoir exposé que son père lui avait laissé tel esclave noir, il disait : « Croyant que l'homme ne peut avoir un droit de propriété sur l'homme, mais que, au contraire, le genre humain tout entier a reçu de la nature des droits égaux, je restitue, par ces présentes, à X..., l'inaliénable liberté dont il avait été privé. » Si le nom de Dieu était mêlé à ces belles paroles, on croirait lire certains actes d'affranchissement des premiers temps chrétiens ou du commencement du moyen âge, retrouver quelque formule oubliée du recueil de Marculfe.

Ce certificat d'affranchissement servit de prétexte, quelques années plus tard, à un long et pénible procès, dont nous aurons à parler dans la suite de cette étude.

III

La venue d'un homme aussi distingué que Coles, dans un État en formation comme était alors l'Illinois, ne pouvait passer inaperçue. Il n'y entra point, d'ailleurs, sans un titre officiel. Le successeur de Madison, M. Monroe, lui avait confié les fonctions de *register of the land office* à Edwardsville. Par cet emploi, il se trouva mis en rapport avec les nombreux émigrants qui arrivaient chaque jour dans l'Ouest, et devaient se présenter à son bureau pour se faire délivrer, moyennant une faible somme, des concessions de terres

inoccupées appartenant à l'État. Promptement il fut populaire. Le pauvre colon, vêtu de peaux et chaussé de mocassins, qui, exténué par de longues marches, portant à peine quelques dollars dans sa ceinture, entra dans l'*office* du *registrar*, et y rencontra un homme jeune, distingué, vêtu avec élégance, d'un accueil agréable et facile, d'un bon et utile conseil, en sortait presque toujours charmé. Beaucoup savaient qu'il avait été secrétaire du dernier président, qu'il avait fait un voyage officiel en Europe, et ces circonstances ajoutaient encore à son prestige. Aussi quand, au mois d'août 1822, les habitants de l'Illinois durent élire un nouveau gouverneur, Coles, qui avait à peine trois ans de séjour dans l'État, se trouva-t-il, presque sans y songer, l'un des candidats. Sur 8.625 votants, il eut 2.810 voix, et fut élu, car la majorité relative suffisait, et, de ses trois concurrents, le plus favorisé n'avait recueilli que 2.760 votes, les deux autres 2.543 et 522. Étrange condition des pays démocratiques, où bien souvent l'élu ne représente qu'une faible minorité des électeurs inscrits, ou même des votants ! Telle est la fiction, certains diraient volontiers le mensonge du suffrage universel.

Mais, pour Coles, comme trente-huit ans plus tard, sur un plus vaste théâtre, pour Lincoln (1), cette fiction,

(1) En 1860, sur 4 millions 600 mille suffrages environ exprimés dans les élections primaires, Lincoln se trouva en minorité de plus de 900.000 voix. Mais la comparaison ne peut être faite que jusqu'à un certain point, parce que, si les élections des gouverneurs d'État sont à un seul degré, l'élection du président des États-Unis est à deux degrés, et Lincoln obtint, dans le collège présidentiel, une majorité de 29 voix sur 303 votants.

ce mensonge, servit utilement une grande cause. Bien que, en 1818, la convention de Kaskaskia eût interdit l'esclavage dans l'Illinois, conformément à une loi de 1787 qui le prohibait dans tous les territoires situés au nord-ouest de l'Ohio, cependant les opinions favorables à l'asservissement des noirs comptaient au sein du nouvel État de très nombreux partisans. Beaucoup de ses anciens habitants ne pouvaient oublier qu'avant d'être cédé, en 1784, aux États-Unis, l'Illinois dépendait de la Virginie, l'État à esclaves par excellence, et, invoquant l'acte de cession, qui stipulait pour chacun le maintien de ses droits, possessions et libertés, ils prétendaient pouvoir continuer à posséder des esclaves. De plus, la population nouvelle était composée en partie d'esclavagistes, car un fort courant d'émigration se dirigeait des États à esclaves vers l'Illinois. Deux des concurrents de Coles, qui représentaient ces opinions, avaient recueilli ensemble 5.303 voix, tandis que Coles et l'autre candidat, opposés à l'esclavage, n'en avaient réuni que 3.322. Donc le suffrage populaire, par une étrange rencontre, acclamait l'esclavage, et portait au pouvoir un de ses plus puissants et plus intrépides adversaires. La pluralité des candidats esclavagistes, en divisant les voix, avait seule amené cet heureux mais absurde résultat; on le vit bien lors de l'élection du lieutenant-gouverneur. Un seul candidat se présenta cette fois pour le parti esclavagiste et fut élu (1).

(1) Il s'appelait Hubbard; c'était un niais. Voici un spécimen d'un discours prononcé par lui en 1826, quand, enivré par un premier succès, il osa briguer les fonctions de gouverneur: « Concitoyens, je pose ma candidature. Je ne prétends pas être un homme de talents extraor-

Dans son *speech* d'installation, prononcé devant les deux Chambres de l'État, — un parlement en miniature, composé de vingt sénateurs et trente-six députés, — Coles parla de la question qui avait été présente à tous les esprits durant la période électorale. Il rappela que, malgré la loi de 1787, il y avait encore des esclaves en Illinois, et invoqua ardemment l'intervention de la législature en leur faveur. « La justice et la liberté, dit-il, réclament de nous une revision générale des lois relatives aux nègres, afin de les mieux adapter au caractère de nos institutions et à la situation du pays. » Il insista sur la nécessité de faire des lois plus efficaces contre le *kidnapping*, c'est-à-dire le vol des noirs libres pour les réduire en esclavage, crime analogue au *plagiat* du droit romain.

Coles avait été trop vite: il s'était découvert avant l'heure, et ses adversaires profitèrent habilement de sa faute. Une commission nommée par la législature pour examiner cette partie de son discours, répondit que, quelles que fussent les dispositions de l'ordonnance de 1787, « le peuple de l'Illinois avait le droit de changer sa constitution, comme le peuple de la Virginie ou de tout autre État, et pouvait prendre, relativement à l'esclavage des nègres, telles dispositions qu'il voudrait, nonobstant tous contrats, ordonnances, etc.;

dinaires; je ne me donne pas pour l'égal de Jules César ou de Napoléon Bonaparte, ni même pour un grand homme, comme mon concurrent. Cependant, je me crois capable de vous gouverner assez bien. Je ne pense pas qu'il y ait besoin d'un homme extraordinaire pour vous gouverner. A vrai dire, concitoyens, je ne vous crois pas très difficiles à gouverner tant bien que mal. » Tel était le *simpleton* que le suffrage universel imposait pour lieutenant à Coles pendant quatre ans!

que, par conséquent, la seule manière de résoudre les questions posées par le message du gouverneur était de convoquer une convention souveraine ayant pour objet de reviser la constitution. »

Le coup était droit et bien porté. Les adversaires de Coles, habiles et audacieux joueurs, mettaient subitement le débat sur un terrain nouveau, plein d'imprévu et de surprises, et qui, aux États-Unis comme dans l'Ancien Monde, ne peut être abordé sans une profonde agitation des esprits : la revision des lois constitutionnelles. Coles, emporté par l'ardeur de la jeunesse, par la générosité de son dévouement à une noble cause, mal armé encore contre les ruses des politiciens, avait, sans le vouloir, déchaîné une tempête.

Il y tint tête courageusement; mais combien cet homme droit et franc dut souffrir dans la lutte ! Rien, au moins jusqu'à ces derniers temps, n'aurait pu, en France, donner une idée des misérables inventions, des expédients honteux, auxquels s'abaissèrent ses ennemis ou plutôt les ennemis de la liberté, poursuivie en sa personne. Le temps et l'espace me manquent pour reproduire ici les types de politiciens à la fois grotesques et dangereux, singes et renards, que fait passer sous nos yeux le livre de M. Washburne, aidé des curieuses notes d'un contemporain, le juge Gillespie, une sorte de La Bruyère ou de Saint-Simon illinois qui excelle à dessiner en quelques traits un caractère, à mettre en relief une laide tête, un cœur malfaisant ou un rustre mal élevé. Hélas ! ces types paraîtraient peut-être moins étranges et moins neufs,

aujourd'hui, qu'ils n'auraient semblé, il y a quelques années : les mœurs politiques se sont tellement abaissées chez nous, elles ont si rapidement descendu la fatale pente démocratique, que certaines fractions des Chambres françaises, en cette fin de siècle, ne s'élèvent point beaucoup au-dessus de l'humble niveau intellectuel et moral où était encore la majorité du petit parlement illinois en 1822. Un incident fera juger des tricheries auxquelles se prêtait alors, en Amérique, le jeu parlementaire.

Pour que le peuple fût appelé à voter sur la réunion d'une convention, ayant pour but de reviser les lois constitutionnelles, il fallait que la question lui fût soumise par une résolution des deux Chambres, prise à la majorité des deux tiers de leurs membres. Le sénat de l'Illinois était précisément formé pour les deux tiers d'esclavagistes. De ce côté, la majorité voulue était acquise. Mais, à la Chambre basse, le parti de la revision, — ou de l'esclavage, c'était tout un, — quoique en majorité, manquait d'une voix pour atteindre le nombre requis par la loi. Comment faire pour y parvenir ? Il n'y avait qu'un moyen : un coup de force parlementaire. Mais sur quoi le faire porter ? sur une élection. Nous savons, en France, comment un parlement annule des élections désagréables à la majorité, même lorsqu'elles sont parfaitement légales. Nos députés ont montré leur savoir-faire dans ce genre, en 1877 et depuis. Mais il ne leur est pas encore arrivé d'annuler, au mépris de la chose jugée, une élection plusieurs mois après l'avoir validée, et cela uniquement pour remplacer un membre de la minorité par

une *persona grata*, dont ils estiment le concours utile à leurs idées ou à leurs passions. Les politiciens de l'Illinois donnèrent ce spectacle édifiant, qui un jour peut-être se reproduira chez nous, tant nos progrès dans la voie du sans-gêne parlementaire sont maintenant rapides !

Un député, nommé Hansen, avait eu pour concurrent, dans le comté de Pike, un ardent esclavagiste du nom de Shaw, surnommé « le Prince-Noir » à cause du grand nombre de « demi-sang » nés sur ses terres. L'élection de Hansen avait été validée par la Chambre le 9 décembre 1822. Il n'était pas encore question de la revision des lois constitutionnelles. Quand l'agitation eut été commencée, les meneurs de la majorité revisionniste, en quête d'une voix, et mécontents d'un précédent vote de Hansen, résolurent de chasser celui-ci de son siège et d'y introduire « le Prince-Noir ». Le 12 février 1823, le colonel Field, revenant sur la chose jugée neuf semaines auparavant, attaqua violemment l'élection de Hansen, et produisit un certificat d'un ami de Shaw attestant que celui-ci avait été élu : la majorité de la Chambre déclara Hansen déchu de son siège (1) et Shaw député. Le tour était joué. Le parti revisionniste posséda désormais le nombre de voix nécessaire pour que, par les deux tiers des votes des

(1) Pour donner une idée de la carrière d'un Américain, voici les différentes situations occupées par Hansen pendant neuf ans de séjour en Illinois, de 1820 à 1829 : maître d'école ; — colonel ; — juge ; — député ; — invalide ; — une seconde fois député ; — démissionnaire ; — général ; — juge *of probate*. — En 1829, il quitta l'Illinois, et mourut en 1872, à l'âge de quatre-vingt-onze ans. « His only fault was a love of liquor. »

deux Chambres, une résolution fût passée appelant le peuple de l'Illinois à se prononcer sur l'opportunité de convoquer une convention chargée de reviser les lois constitutionnelles, c'est-à-dire d'ouvrir à l'esclavage le territoire de l'État, que la constitution actuellement en vigueur lui avait fermé.

Pendant un an et demi, l'Illinois fut en proie à une agitation croissante ; car le plébiscite ne devait avoir lieu que le premier lundi d'août 1824. Les Américains aiment à laisser ainsi mûrir les questions, après les avoir posées ; mais que d'orageux soleils sont nécessaires pour les amener à maturité ! Dès que le vote de la législature eut été acquis, on vit à Vandalia, alors capitale politique de l'Illinois, une procession grotesque, conduite par des juges, d'anciens gouverneurs, des personnages officiels, et formée par la majorité des deux Chambres, manifester sous les fenêtres de Coles, et y faire entendre un charivari où les sons du tambour, de la trompette, des poêles à frire frappées en cadence, se mêlaient à des grognements, à des cris d'animaux, à d'ironiques lamentations. Ce début promettait : la suite tint les promesses. L'État tout entier se divisa en *convention* et *anti-convention men*, et bientôt en esclavagistes et anti-esclavagistes, car le but des meneurs devenait chaque jour plus clair. Les places publiques, les clubs, les maisons, les chaires chrétiennes, retentissaient de discours pour ou contre l'esclavage des nègres. Bien des gens ne se montraient plus sans orner leur ceinture d'une panoplie de pistolets et de poignards. La foule pendit trois partisans de la liberté, mais, par bonheur, en effigie seulement.

Comme l'écrivait Coles, « l'esclavage est un tel poison, qu'il jette dans le délire ses partisans. » Heureusement ses adversaires, parmi lesquels étaient la plupart des hommes religieux et des prédicateurs de l'Évangile, gardaient mieux leur sang-froid. Coles était à leur tête, leur cherchant partout des alliés, encourageant les hommes de talent et de bonne volonté à écrire en faveur de la cause libérale, répandant les journaux et les brochures, pesant sur l'opinion de tout le poids de son influence personnelle, administrant de son mieux l'État malgré l'opposition systématique et souvent injurieuse de la majorité législative. Le conflit dont il avait été l'auteur involontaire remuait profondément sa pensée et son cœur. « Je suis né, — écrivait-il à l'un de ses amis, l'anglais Flower, qui, après s'être établi dans le Kentucky avait, comme Coles, émigré en Illinois pour fuir le contact de la servitude, — je suis né au sein même de l'esclavage des noirs, je l'ai vu, avec tout ce qu'il amène, j'ai réfléchi sur sa nature, et, comme il m'a été impossible de le concilier avec ma croyance tant politique que religieuse, j'ai abandonné mon pays natal, mes vieux parents, mes amis, pour chercher ici des principes et des mœurs conformes à mes sentiments. Jugez de ce que j'éprouve en assistant aux efforts aujourd'hui tentés pour faire de notre libre société une odieuse association de maîtres et d'esclaves! »

Le temps combattit pour la cause à laquelle se vouaient Coles et ses amis. L'idée de revision avait d'abord été populaire. Le pays souffrait : les temps étaient durs. Des récoltes abondantes, et des débou-

chés insuffisants; une industrie languissante, des ouvriers sans ouvrage; l'or effrayé se cachant, et remplacé par un papier-monnaie, sans valeur réelle et à cours variable, qui retirait aux transactions toute solidité et tout sérieux; en même temps, le flot de l'émigration, source de tant de richesses, se détournant de l'Illinois pour se porter vers le nouvel État du Mississipi : telle était la situation, bien faite pour ébranler les courages mal trempés ou les opinions hésitantes. Voyant passer à travers leur pays, mais sans s'y arrêter, de longs convois, wagons pleins d'esclaves, traînés par de superbes chevaux, fiers planteurs, bien équipés, bien montés, et entendant ceux-ci dire qu'ils ne s'établissaient pas dans l'Illinois parce que la loi y interdisait l'esclavage, les fermiers mécontents, les industriels ruinés, enviaient le bonheur des États voisins, et maudissaient le libéralisme importun de leur constitution. Les adversaires de celle-ci exploitèrent habilement ces sentiments égoïstes. Cependant, l'année suivante, les idées changèrent. La situation matérielle s'était-elle améliorée? Coles avait-il réussi dans ses efforts pour agir sur l'opinion, et en particulier dans sa propagande infatigable de saines notions économiques, montrant qu'à la longue dans les territoires esclavagistes le prix des terres s'avilit, tandis qu'il augmente dans les territoires sans esclaves? Quelle que fût la raison de ce revirement, le jour du scrutin trouva les esprits bien disposés pour les doctrines conservatrices et libérales, c'est-à-dire pour les idées hostiles à la revision. Celle-ci eût été acclamée un an auparavant; elle fut, au mois d'août 1824, re-